



Mars 2023

## Rapport annuel définitif 2022 du Comité de Surveillance Commun à l'ensemble des Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERin)

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie et d'épargne retraite auprès de CARDIF RETRAITE (à la suite d'un avenant signé entre les parties, CARDIF ASSURANCE VIE, CARDIF RETRAITE et l'UFEP le 02 novembre 2022) et auprès d'ASSU-VIE, compagnies d'assurance qui font partie du groupe BNP Paribas pour la première et des groupes BNP Paribas et GROUPAMA pour la seconde. La loi a organisé son indépendance notamment à travers la composition des membres de ce Comité de Surveillance Commun (dont le principe a été adopté par les adhérents réunis en Assemblée Générale le 26 mai 2020) à l'ensemble des Plans d'Épargne Retraite individuels (PERin). Pour garantir cette indépendance, 50% au moins des membres de ce comité, élus par l'Assemblée Générale des adhérents, sont obligatoirement libres de tout lien avec l'assureur.

En adhérant au Plan d'Épargne Retraite individuel, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a pour mission de vous représenter auprès de BNP Paribas Cardif et/ou CARDIF RETRAITE de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur et doit vous en rendre compte dans un rapport annuel, consultable sur le site de vote prévu pour chaque Assemblée Générale et sur le site de l'association.

### Membres du Comité de surveillance commun des Plans d'Épargne Retraite Individuels

M. **Patrick JOACHIMSMANN**, adhérent aux contrats BNP Paribas Multiplacements PER et Complice Retraite PER, nommé par le Conseil d'administration de l'Association, Président du comité,

M. **Jean-Louis CAYROL**, adhérent au contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège PER, ancien délégué général de l'association,

Mme **Patricia CHASSAGNE**, adhérente au contrat CARDIF Essentiel Retraite PER, ancienne Conseillère en Gestion de Patrimoine Indépendante,

M. **Jean-Louis KERMARREC\***, adhérent au contrat CARDIF Essentiel Retraite PER, ancien délégué général de l'association,

M. **Marc MAMMANA\***, adhérent au contrat PER PANTHEA, administrateur de l'UFEP

M. **Alain MARAIS\***, adhérent au contrat CARDIF Elite Retraite PER, ancien Haut Fonctionnaire des ministères des Finances et de la Justice, administrateur de France Mutualiste

Mme **Ghislaine ROYER**, adhérente au contrat BNP Paribas Multiplacements PER, actuaire et sociologue.

(\*) membre coopté, candidature soumise à l'AG du mois de mai 2023

Les statuts de l'association UFEP et le rôle du Comité de surveillance peuvent être consultés sur le site : [www.ufep.fr](http://www.ufep.fr)

## 1 - Les Plans d'Épargne Retraite Individuels (Généralités)

Rappel : L'objectif du Gouvernement en matière de produits Retraite consiste à simplifier, développer et harmoniser l'épargne longue afin de la rendre attractive. En matière d'Épargne Retraite notre pays est en effet en retard si l'on compare la part des prestations versées sous forme de retraite supplémentaire : 5% de l'ensemble des prestations de retraite servies contre 16% pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Le rôle des conseillers (distributeurs commerciaux) est de ce fait important pour bien mettre en évidence les caractéristiques des Plans d'Épargne Retraite individuels (PERin), véritablement orientés vers la préparation de la retraite, alors que l'Assurance Vie est résolument tournée vers la transmission d'un patrimoine.

Selon France Assureurs, **Le PER, est « un succès »**

Sur l'ensemble de l'année 2022, « on compte **1,3 million de nouveaux assurés** et **18,7 milliards d'euros de versements, soit 8,8 milliards d'euros de cotisations (+30 % par rapport à 2021) et 9,9 milliards d'euros de transferts d'anciens contrats d'épargne retraite (+14 %)** ». La collecte nette des PER s'élève à +7,4 milliards d'euros, en hausse de +1,7 milliard d'euros. À fin décembre, les PER assurantiels comptabilisent 3,8 millions d'assurés pour 48,4 milliards d'euros d'encours, dont 45 % correspondent à des UC.

## 2 - Environnement macro-économique et financier

La forte particularité de l'année 2022 mérite que l'on s'attarde un peu sur les points les plus marquants.

Le fait notable en 2022 est la très forte hausse des taux d'intérêts. Ce changement de paradigme vient s'ajouter aux tensions géopolitiques persistantes pour alimenter des taux d'inflation très élevés et encore peu prévisibles pour les mois à venir. L'ensemble des économies en est affecté. Ces phénomènes traduisent également la baisse des quantités d'énergie et de matières premières disponibles sur les marchés. Accessoirement le dollar avait pris de la vigueur par rapport à l'Euro qui est par la suite revenu autour de la parité.

L'activité économique européenne reste à ce stade, étonnamment résiliente. Cela ne pourra perdurer que si les prix de l'énergie reviennent à des niveaux plus « raisonnables ».

### **En matière d'assurance vie la collecte nette marque le pas :**

Les chiffres publiés par France Assureurs montrent que les niveaux de 2019 en termes de cotisations ont été retrouvés, mais le niveau de collecte nette, lui, demeure inférieur. Après une année 2020 marquée par les confinements et la crise sanitaire puis une année 2021 de rattrapage, 2022 est celle d'un certain retour à la normale, selon **France Assureurs**.

Les **cotisations** atteignent, en 2022, **144,4 milliards d'euros en baisse de 3% relativement à 2021**. La part en unités de compte (UC) dans ces cotisations atteint 40 % (contre 39 % en 2021). La **collecte nette sur l'année s'élève à 14,3 Mds€**. Pour mémoire la collecte nette en 2021 atteignait des sommets, à 23,7 Mds€. **La Décollecte sur le fonds euros s'est accentuée au second semestre** au profit de la collecte en UC et le recherche de rendements sur des supports diversifiés.

## Le Livret A enregistre une collecte nette record en 2022

Le relèvement du rendement de ce produit d'épargne, multiplié par quatre en un an, a joué à plein. Au global, **en 2022**, le Livret A a enregistré une **collecte cumulée de 27,23 Mds€**. Un montant inégalé depuis 2012, où la collecte atteignant 28,16 Mds. Le livret A totalise **375,4 Mds€ d'encours**, en hausse de 9,3 % en un an.

## Du côté de la gestion d'actifs

Se pose la question de savoir si nous sommes à l'aube d'un nouveau trend haussier ou sur une pause de l'ancienne tendance baissière. Action ou obligation ? Une attitude prudente est actuellement de mise dans l'attente de la clarification des données fondamentales : évolution de l'inflation, rythme des hausses de taux par les Banques Centrales et trajectoire de la politique de la FED notamment.

Olivier HEREIL, directeur général adjoint de BNP Paribas Cardif et responsable des gestions d'actifs, prend en compte les évolutions structurelles majeures des marchés financiers et de l'assurance vie elle-même et il reste optimiste sur la capacité de l'assurance vie à réagir dans un environnement inflationniste.

Ainsi, selon lui, la croissance de la collecte n'est plus aussi forte, et le marché se déploie bien au-delà des fonds généraux, vers le multisupport, avec des offres en unités de compte importantes. « Par ailleurs, l'environnement réglementaire est passé sous Solvabilité 2 aujourd'hui, qui libère quelque part l'accès à différents actifs et qui encourage également la diversification des portefeuilles », rappelle-t-il. Dans un tel contexte, sachant que l'objectif de l'investisseur est de répondre aux incertitudes grandissantes, « la seule réponse, c'est par la diversification des actifs » précise-t-il. L'obligataire n'est ainsi plus la seule réponse possible aux logiques d'adossement actif/passif ou de duration du portefeuille. « Nous avons tout un ensemble d'actifs pour trouver de la « duration ». C'est une gestion par conséquent plus complexe qu'avant mais qui doit aussi intégrer un autre paramètre, celui de la liquidité des actifs. Ce paramètre ne me paraît pas toujours suffisamment pris en compte » avance Olivier HEREIL. Il rappelle que « même si l'institutionnel a une gestion de long terme, il lui faut des poches de liquidité suffisantes pour pouvoir adapter son allocation d'actifs : sa liquidité, c'est son cash, mais c'est aussi sa capacité à analyser la nature de liquidité de marché de ses propres actifs ».

## 2 - Les contrats PER gérés par l'assureur CARDIF

- **BNP Paribas Multiplacements PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et rente s'élève à 24059 (14232 au 31/12/2021) dont 4 en phase de rente. L'on relève 10085 nouveaux adhérents (7680 en 2021). 1005 transferts entrants (dont 547 internes : PERP, PER Agriculteurs, PER Madelin...) sont enregistrés. Sur cette période sont enregistrées 7 décès, 6 sortie en rente, et 445 sorties en capital (103 sorties pour l'acquisition une résidence principale, 113 rachats totaux et 106 transferts sortants).

Le taux de renonciation s'affiche à 0,5%.

### Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 346 M€ en progression de 53% par rapport à 2021 (227 M€) avec un encours moyen par adhérent de 14 391€. Il se répartit de manière équilibrée entre fonds en € (49%) et UC (51%).

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 149 M€.

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 48% sur le fonds en euros et 52% sur les unités de compte.

### Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € et sur les UC s'élèvent au maximum à 0,7%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par CARDIF pour le compte de l'Association.

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

**Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2% net de frais. Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente. Le taux de rendement brut est de 2,72 %.**

- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne (il n'y a pas encore d'adhérent en phase de rente) s'élève à 6748 (4879 au 31/12/2021), pour des encours de 280 M€ (196 au 31/12/2021). Le plan enregistre en 2022 193 nouvelles adhésions et 294 transferts entrants dont 168 internes (PERP, PERA, PERM...). Sur cette période sont enregistrés 4 3 décès, 1 sortie en rente et 103 sorties en capital (22 transferts sortants dont 2 internes, 11 sorties pour une résidence principale, 24 rachats totaux).

Le taux de renonciation s'affiche à 0,1%.

### Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 280 M€ en progrès de 43% à 2021 (196 M€) avec un encours moyen par adhérent de 41 423€. Il se répartit de manière équilibrée entre fonds en € (48%) et les UC (52%).

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 107 M€.

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 55% sur le fonds en euros et 45% sur les unités de compte.

### Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € et sur les UC s'élèvent au maximum à 0,7%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

**Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2% net de frais. Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente. Le taux de rendement brut est de 2,72 %.**

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

**Nb :** Du fait de la fermeture du produit à la commercialisation, les adhésions au CARDIF Essentiel Retraite sont arrêtées au profit du CARDIF Elite Retraite (cf. ci-dessous). Cela explique le phénomène d'attrition et des transferts externes constatés dans les chiffres proposés. Les versement des adhérents restent toutefois possibles sur ce contrat.

Ainsi : le nombre d'adhérents en phase épargne et rente à 7357 (7744 au 31/12/2021), pour des encours de 356 M€ (377 au 31/12/2021). L'on relève par ailleurs 6 nouvelles adhésions en 2022. 203 transferts entrants (dont 40 internes : Cardif Multiplus PERP, Cardif Retraite Madelin...) sont enregistrés. Sur cette période 12 décès, 3 sorties en rente et 554 sorties en capital sont notées (274 transferts sortants dont 205 internes).

### Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 356 M€ en retrait par rapport à 2021 (377M€) avec un encours moyen par adhérent de 48 348€. Il se répartit à hauteur de 36% sur le fonds € et 64% sur les UC.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 45 M€ (31% investis sur le fonds en €).

### Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 0,8% et à 0,85% sur les UC. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

**Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 1,9% net de frais. Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente. Le taux de rendement brut est de 2,72 %.**

- **CARDIF Elite Retraite PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et de rente (1 rentier) s'élève à 10874 (4422 au 31/12/2021, année de lancement), pour des encours de 330 M€ (92 au 31/12/2021). Sur l'exercice 2022 l'on relève 6479 nouveaux adhérents. 3332 opérations de transferts entrants sont enregistrées, pour une bonne partie (plus de 50%) en provenance du PER CARDIF Essentiel Retraite. Sur cette période sont enregistrés 10 décès, 3 en rente et 485 sorties en capital ( 12 transferts sortants externes, 43 rachats exceptionnels). Le taux de renonciation s'élève à 0,2%.

#### Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 330 M€ contre 92 en 2021 avec un encours moyen par adhérent de 30 335€. Il se répartit à hauteur de 34% sur le fonds en € et 66% sur les UC.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 263 M€. Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 35% sur le fonds en euros et 65% sur les unités de compte.

#### Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 0,8%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Concernant les UC :

	Frais de gestion annuels	
	Frais de gestion administrative	Frais lié à la convention de gestion
<b>Gestion pilotée</b>	0,85% maximum par an	néant
<b>Gestion libre</b>	- 0,85 % maximum pour les unités de compte - 1,05 % maximum pour les unités de compte de type Autre Fonds d'Investissement Alternatif (Autre FIA)	néant
<b>Gestion à horizon</b>	0,85% maximum par an	néant
<b>Gestion déléguée</b>		1% maximum

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

**Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 1,9% net de frais. Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente. Le taux de rendement brut est de 2,72 %.**

- **Complice Retraite PER**

Le contrat est distribué par le groupe d'assurance MATMUT. Le nombre d'adhérents en phase épargne et de rente (1 rentier) s'élève à 2686 pour ce produit relativement récent (293 adhérents au 31/12/2021), pour des encours de 4,9 M€ (1,5 au 31/12/2021).

En 2022, 2390 nouvelles adhésions sont enregistrées ainsi que 48 opérations de transferts entrants d'origine externe. Notons également, 4 décès, 1 sortie en rente et 15 sorties en capital.

Le taux de renonciation s'élève à 1,6%.

#### Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 6 M€ contre 1,46 en 2021 avec un encours moyen par adhérent de 2226 €. Il est investi à hauteur de 72% sur des UC.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 4,9 M€ (29% investis en fonds en €).

#### Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 0,8%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Concernant les UC :

	Frais de gestion annuels	
	Frais de gestion administrative	Frais liés à la gestion du mandat d'arbitrage
Gestion pilotée	0,80% maximum par an	néant
Gestion libre		néant
Gestion à horizon		0,50% maximum

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

**Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 1,9% net de frais. Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente. Le taux de rendement brut est de 2,72 %.**

- **Panthéa PER**

Le contrat est distribué par une « Marketplace » nommée NORTIA (filiale du groupe DLPK implanté à Roubaix). Elle est au service des Conseillers en Gestion de Patrimoine.

Avec 159 adhérents au 31/12/2022, ce produit est en phase de lancement. Le montant des versements effectués s'élève à 3,7 M€ et l'encours représente 4 M€ investis à hauteur de 45% en fonds en €.

### Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 1%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Concernant les UC :

	Frais de gestion annuels	
	Frais de gestion administrative	Frais liés à la gestion du mandat d'arbitrage
Gestion pilotée	1% maximum par an	néant
Gestion à horizon		1% maximum
Gestion libre		néant
Gestion profilée		1% maximum

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

**Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 1,69% net de frais. Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente. Le taux de rendement brut est de 2,72 %.**

### 3 - Traitement des réclamations

A la suite d'une demande de l'UFEP sur l'approche exhaustive du sujet « Réclamations » par l'Assureur CARDIF les réclamations orales (CARDIF) sont maintenant indiquées et depuis le mois de mars 2022 sont également prises en compte les réclamations écrites traitées par le réseau BCEF (Retraite) de la banque BNP Paribas : à ce stade les chiffres du réseau cité restent difficiles à interpréter.

De plus il est rappelé que les membres du Conseil d'Administration ont exprimé le souhait que soit mentionné dans la mesure du possible le ratio des réclamations en fonction du nombre des opérations traitées.

Par ailleurs de nouvelles recommandations ACPR concernant les réclamations sont applicables à compter du 01/01/2023. Il s'agit de diminuer les délais de réponse, faciliter la saisine du Médiateur et activer les corrections au plus tôt. Un programme « clients mécontents doit viser à améliorer le traitement du moment « clé » de la réclamation dans le cadre du parcours client.

Sur l'exercice 2022 les produits « CARDIF » enregistraient 93 réclamations écrites (+15%) et 101 réclamations orales (-80%) pour près de 52 000 contrats (en amélioration à 1,8 °/°). Le principal reproche réside toujours dans les délais de traitement des opérations jugés trop longs. Les membres du Conseil souhaiteraient disposer d'un indicateur permettant de mesurer les évolutions des délais de traitement.



## 4 - Gestion financière

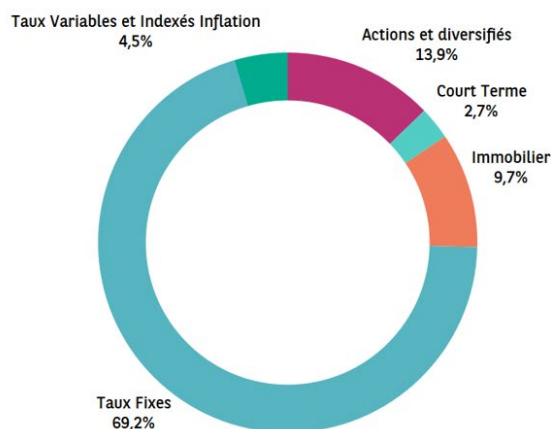
### Le Fonds en Euros de CARDIF RETRAITE au 31 12 2022

Au 31 décembre 2022 la valeur du fonds en euros nouvellement créé représentait 8,4 Mds €.

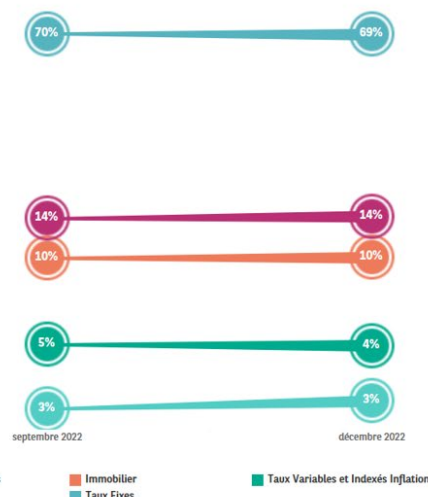
Nb : La réglementation impose que le transfert des capitaux en provenance du fonds en euro de BNP Paribas CARDIF, corresponde aux produits d'épargne transférés aussi bien à l'actif qu'au passif. Afin de s'assurer que les transferts s'effectuent sans léser les adhérents assurés, l'opération se réalise sous le contrôle du régulateur, l'ACPR (« transfert homothétique »).

#### Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 8,4 mds d'EUR

##### Allocation d'actifs



##### Evolution de la structure d'actifs

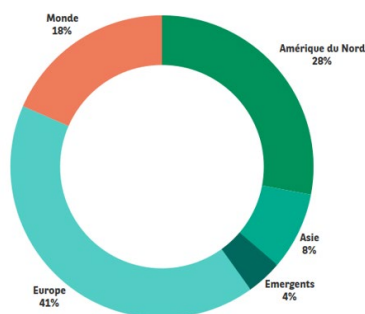


Les enjeux pour les gestionnaires d'actifs ont consisté à rester vigilants et réactifs face aux tensions inflationnistes, à la remontée des taux et à arbitrer au mieux les aspects de rendement entre les poches « crédit » (obligations privées), et la poche de la « dette souveraine » (obligations d'Etats) avec pour objectifs de se repositionner progressivement sur des actifs offrant des rendements plus élevés.

La poche obligataire (taux fixes, taux variables et indexés inflation, court terme) de CARDIF RETRAITE représente 76,4% du portefeuille total et dispose d'une notation « A ». Elle est principalement investie en emprunts d'Etats (46%), européens (58%). Les Financières représentent 24% de cette poche.

Le risque Actions représentait 13,9% au 31/12/2022 principalement investi sur les valeurs Financières, le secteur technologique informatique et les produits de consommation courante. L'exposition géographique :

Exposition géographique



La poche immobilière atteint pour sa part 9,7%, centrée sur la France (81%) et l'immobilier de bureau (37%).

### **Le Fonds en Euros de BNP Paribas CARDIF au 31 12 2022**

A titre d'information complémentaire, la capitalisation du fonds en euro de BNP Paribas CARDIF s'élevait à 92,5 Mds€ en valeur boursière. La poche obligataire représentait 76,5% du portefeuille total, la poche action 12,6% et l'immobilier 10,8%.

Les décisions de gestion des différents fonds en euro (fonds cantonnés des PERP, fonds en euros de BNP Paribas Cardif, fonds en euros de CARDIF RETRAITE) sont cohérentes dans leur approche (vision des marchés) et adaptées opérationnellement aux horizons des produits concernés. A titre d'exemple, en matière de retraite l'horizon d'investissement est allongé relativement à des produits d'épargne plus classique.

### **Les unités de compte (cf. la synthèse des choix d'UC également en annexe)**

Vous trouverez en annexe (Synthèse des UC) un tableau qui résume les principales Unités de compte souscrites par les adhérents.

- **BNP Paribas Multiplacements PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 80 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. A elle seule la SICAV « BNP Paribas Perspectives » représente, via huit supports en UC proposés, environ 36% des encours du contrat BNP Paribas Multiplacements PER.

Les performances 2022 sont négatives (-15% en moyenne) du fait de la remontée des taux et les pressions à la baisse sur les marchés actions. BNPP Perspectives Long Terme affiche une performance de -17% (+15% en 2021).

Pour mémoire, la gestion de cette SICAV est faite par compartiment dont la prise de risque est adaptée à l'horizon de départ des assurés. Cette stratégie amène le gérant à privilégier les actifs sans risque au fur et à mesure que la date de départ en retraite se

rapproche. Dans un environnement financier où les actifs sans risque ont un rendement très faible, ce choix d'allocation peut se traduire par un rendement du contrat après frais, pénalisant pour les assurés. Ainsi, au-delà des performances spécifiques à l'exercice 2022, et afin de pallier ce problème structurel de rendement, l'assureur s'est organisé afin que le dernier compartiment avant l'âge de la retraite soit remplacé par un investissement dans le fonds en € cantonné.

**Le Comité de Surveillance encourage systématiquement les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.**

- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

Les adhérents ont investi sur environ 390 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. La SICAV « BNP Paribas Perspectives » représente, via huit supports en UC proposés, environ 64 M€ soit 56% des encours du contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège PER.

Les performances 2022 sont négatives (-15% en moyenne) du fait de la remontée des taux et les pressions à la baisse sur les marchés actions. BNPP Perspectives Long Terme affiche une performance de -17% (+15% en 2021).

Pour mémoire, la gestion de cette SICAV est faite par compartiment dont la prise de risque est adaptée à l'horizon de départ des assurés. Cette stratégie amène le gérant à privilégier les actifs sans risque au fur et à mesure que la date de départ en retraite se rapproche. Dans un environnement financier où les actifs sans risque ont un rendement très faible, ce choix d'allocation peut se traduire par un rendement du contrat après frais, pénalisant pour les assurés. Ainsi, au-delà des performances spécifiques à l'exercice 2022, et afin de pallier ce problème structurel de rendement, l'assureur s'est organisé afin que le dernier compartiment avant l'âge de la retraite soit remplacé par un investissement dans le fonds en € cantonné.

**Le Comité de Surveillance encourage systématiquement les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.**

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 1000 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. Toutes les lignes restent en deçà de 4%. Les 10 principales UC représentent environ 20% des investissements totaux.

Les performances 2022 sont négatives (-13% en moyenne) du fait de la remontée des taux et les pressions à la baisse sur les marchés actions.

Par ailleurs 5% des lignes sont investies sur 8 compartiments de la SICAV « BNP Paribas Perspectives » (cf. ci-dessus) pour un montant total de près de 12 M €.

- **CARDIF Elite Retraite PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 1200 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. Toutes les lignes restent en deçà de 3%. Les 10 principales UC représentent moins de 20% des investissements totaux.

De création plus récente ce produit enregistre une certaine stabilité au niveau des valeurs liquidatives des UC fin 2022.

- **Complice Retraite PER**

A ce stade récent de commercialisation une vingtaine de supports en UC ont été choisies parmi ceux proposés mais les investissements sont concentrés sur 5 lignes.

De création plus récente ce produit enregistre une certaine stabilité au niveau des valeurs liquidatives des UC fin 2022.

- **Panthéa PER**

Près de 230 supports en UC parmi ceux proposées ont été choisies. Les « principales lignes » représentent un peu moins de 50% des investissements.

De création plus récente ce produit enregistre une certaine stabilité au niveau des valeurs liquidatives des UC fin 2022.

### **Les actions commerciales menées en 2022**

De manière générale :

- Des offres commerciales à frais de versements réduits ont été proposées ainsi que des enveloppes de commercialisation sur certaines UC
- De nombreuses actions de promotion du PER et de l'Épargne Retraite ont concerné :
  - \* Les actions de communication avec la lettre « Coté placement » avec un focus Épargne Retraite. Internet et le site Mabanque ont également été utilisés.
  - \* Les opérations commerciales ciblées et les approches fiscales de fin d'année .

Dans le même temps, pour faciliter le parcours des clients, les outils applicatifs du transactionnel de souscription ont été enrichis.

La commercialisation de Cardif Essentiel Retraite PER est fermée.

### **Gestion administrative des plans**

Les frais en cas de sortie sont de :

1,5% maximum prélevés sur chaque montant brut de rente versé au titre des frais de service de la rente, réduits à 1% en cas de rente unique.

0% en cas de sortie en capital ou en cas de déblocage anticipé.

## **Avis du Comité**

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes des **Plans d'Epargne Retraite individuel couverts par le Comité commun** ainsi que leur équilibre actuariel, leur administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance commun **du 20 mars 2023**. Il sera envoyé par l'assureur à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Ce rapport est mis à disposition des adhérents sur le site internet [www.ufep.fr](http://www.ufep.fr) et, durant la campagne de vote pour l'Assemblée Générale du 25 mai 2023, sur le site de vote <https://ufepag.vote.voxaly.com>.

## **Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan**

o o O o o

## Synthèse des UC

- BNP Paribas Multiplacements PER**

BNPP PERSP LG TRM P ATT	14249666	8,0%
BNPP AQUA CL	13257317	7,5%
BNPP CLIM IMPACT	12879774	7,3%
BNPP ACT MONDE ISR	12301998	6,9%
BNPP PERSP 2028-2030 P	8762791	4,9%
BNPP PERSPECT 2025-2027 P	7979965	4,5%
BNPP PERSP 2031-2033 P	7955655	4,5%
BNPP PER MDR 2025-2027 CL	7946299	4,5%
BNPP PERSP 2034-2036 P	7108020	4,0%
BNPP DIVERSIPIERRE P	6868755	3,9%

- BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

BNPP PERSP 2028-2030 P	10536264	7,3%
BNPP PERSP 2022-2024 P	9579034	6,6%
BNPP PERSP LG TRM P ATT	9193757	6,4%
BNPP PERSPECT 2025-2027 P	9191127	6,4%
BNPP PERSP 2031-2033 P	8744930	6,1%
BNPP PERSP 2034-2036 P	8537528	5,9%
BNPP PERSP 2037-2039 P	6175543	4,3%
BNPP PER MDR 2022-2024 CL	4814980	3,3%
BNPP AQUA CL	3454213	2,4%
COMGEST RENAISSANCE EUR C	3453769	2,4%

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

COMGEST MDE C	8051089	3,5%
FID TAR 2030 EU FD A	5673104	2,5%
FID TAR 2025 EU FD A	5098906	2,2%
VARENNE VAL A EUR	4400864	1,9%
CARMIGNAC PATRIMOINE	4338200	1,9%
FID TARGET 2035 EURO F A	3944452	1,7%
FID TARGET 2040 EURO F A	3619336	1,6%
SC TANGRAM	3252417	1,4%
THEMATIC META FUND R/A EU	3048118	1,3%
OPCI SWISSLIFE DYNAPIER P	3008689	1,3%

- **CARDIF Elite Retraite PER**

FIDELITY TARGET 2035 (EUR	5563479	2,6%
FIDELITY TARGET 2040 (EUR	5279942	2,4%
FIDELITY TARGET 2045 (EUR	4531116	2,1%
COMGEST MONDE C	4415027	2,0%
ELEVA ABSOLUTE RETURN EUR	3642567	1,7%
VARENNE UCITS - VARENNE V	3543476	1,6%
PICTET TR - ATLAS P EUR C	3521275	1,6%
FIDELITY TARGET 2030 (EUR	3126469	1,4%
PRIMONIAL CAPIMMO	3114963	1,4%
FCPR APAX PRIVATE EQUITY	2712763	1,2%

- **Complice Retraite PER**

DPAM B BONDS EUR B	1939202	44,8%
ECHIQUIER ENTREPRENEURS A	624719	14,4%
OFI INVEST ESG EQUITY CLI	622239	14,4%
EMERGING EQUITY Classic C	594456	13,7%
VISIONFUND - US EQUITY LA	452650	10,5%

- **Panthéa PER**

BNP PARIBAS MOIS ISR I CA	555114	25%
SILEX RISK MANAGED - GEST	275835	12%
TAILOR CREDIT SHORT DURAT	102676	5%
LAZARD PATRIMOINE SRI RC	65233	3%
VARENNE UCITS - VARENNE V	39981	2%

A l'exception des produits les plus récents (CARDIF Elite Retraite, CARDIF Complice Retraite et PANTHEA) les UC ont enregistré des valeurs liquidatives nettement inférieures à celles de 2021(13 à 15% inférieures en moyenne). Il convient de suivre début 2023 le rattrapage qui aura été réalisé par les gestionnaires d'actifs.